AR Prefecture

016-200054047-20230907-2023_09_07_03-DE
Reçu le 11/09/2023
Publié le 11/09/2023

CONFOLENS
Cité de Confluences

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 15
Excusés-Absents : 11
Délégations : 3

Date de Convocation :
jeudi 10 février 2023

Date d'affichage :
jeudi 10 février 2023

Le 07 septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 24 août 2023, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier adjoints
M. GRAVELLE Alain, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme FOURNIER Sylvia, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme FAYET Margot, M. MILLOTTE Amaury conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. BOUTY Philippe, Mme DEVAINE Colette, M. BOOB Frédéric, M. DEMONT Jean-Michel, M. LEBRET Hubert, Mme LAFONT Cindy, Mme SOULAT Séverine, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, Mme BOURDIER Elise,

Délégations : M. BOUTY Philippe à Mme VILLEDARY Véronique, M. BOOB Frédéric à M. DUPRE Jean-Noël, M. LEBRET Hubert à M. CHOPY Laurent,

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2023/09/07
N°03

3 - Finances – Convention de participation financière Chez Rangeon – ALLEZ et Cie

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune va réaliser, sous sa maîtrise d'ouvrage, les travaux de réfection de la voirie « Chez Rangeon ». L'entreprise ALLEZ et Cie, qui a réalisé une tranchée sur cette voirie pour raccorder le bâtiment d'un agriculteur à un transformateur, s'engage à participer financièrement à la réfection cette voirie.

Le coût de la réfection de la voirie est de 12 763 € H.T, soit 15 243.60 € T.T.C. L'entreprise ALLEZ et CIE s'engage à verser à la commune une participation financière de 5 000 euros. L'entreprise se libèrera de ses obligations par règlement de sa participation financière sur présentation d'un avis de somme à payer d'une valeur de 5000 euros émis par la commune et de la facture de la réfection de voirie.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le montant de la participation financière de 5000 euros versée par l'entreprise ALLEZ et Cie pour les travaux de réfection de la voirie « Chez Rangeon »,
- **APPROUVE** les termes de la convention de la participation financière annexée à la délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 11 septembre 2023

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)